

## Règlement de fonctionnement

### Organisation des accueils périscolaires en multi-sites :

L'Association gère 12 garderies périscolaires avec des agréments de Médecin de PMI et de la Direction de la Cohésion Sociale. Ces 12 structures sont gérées en 9 sites. Un site est géré par une personne référente en cours de formation BAFD (Diplôme de Directeur) ou diplômée. Elle aide l'équipe d'animation à gérer l'organisation pédagogique, administrative et relationnelle au sein de la structure.

Cette organisation permet de mettre en place un accueil éducatif de loisirs en cohésion avec le projet éducatif de l'association, en sachant que les référents et une partie des animateurs travaillent dans le centre de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires. Cette gestion des différentes garderies permettra de mutualiser le matériel pédagogique (livres, jeux...) qui pourra tourner d'un site à l'autre. Le multi site favorise l'échange et donne lieu à des projets en commun entre structure et surtout avec les écoles.

L'encadrement est assuré par des animateurs employés par l'Association en nombre et avec une qualification selon les effectifs accueillis et la réglementation PMI et de la DDCS en vigueur.

### Le goûter :

L'Association fournit le goûter aux enfants : pain confiture, chocolat..., compote, gâteaux... Les sucreries et boissons sucrées seront proposées uniquement lors de goûters « festifs » (noël, anniversaire, ...). Un menu sera affiché dans la salle de garderie.

Le temps du goûter est un moment privilégié, nous en profitons pour inviter les enfants à communiquer entre eux de leur journée ou de ceux qu'ils souhaitent.

### La garderie :

- **Le matin** : A partir de 7h30, les enfants arrivent à la garderie accompagnés **obligatoirement** par leurs parents jusqu'à la salle de garderie. L'équipe d'animation est responsable de l'enfant qu'à partir du moment où l'animateur l'a pris en charge et noté sa présence.

Les parents peuvent laisser d'éventuels messages à transmettre aux instituteurs ou toute autre information (si la nuit s'est mal passée, ce que l'instituteur aurait à surveiller, un problème familial...).

La garderie du matin reste un temps d'activités « calmes » avant l'école. Les enfants ne doivent pas arriver en classe énervés. Des jeux calmes leur seront proposés (dessins, puzzles, lecture, jeu de construction, jeux de société...) L'enfant devra avoir pris son petit déjeuner à la maison, ce moment est important et nécessaire pour bien commencer la journée comme nous l'a précisé notre médecin de PMI. Les enfants sont ensuite accompagnés par les animateurs dans leurs classes.

- **Le soir** : Après le goûter les animateurs proposent différents ateliers ou des jeux extérieurs si le temps le permet.

Le départ des enfants se fait de façon échelonné jusqu'à 18h30, les animateurs doivent veiller à transmettre les messages et les cahiers des instituteurs et à rassurer les parents sur la journée de leurs enfants. Les parents doivent également penser à demander ou surveiller les éventuels documents transmis par l'école.

En cas d'absence, les parents devront signaler au plus vite à l'école et à la garderie la non-présence, afin d'optimiser la sécurité des enfants.

### L'Etude surveillée :

L'étude surveillée est proposée à tous les enfants du CP au CM2, de 17h à 17h45. Aucun parent ne pourra récupérer son enfant avant 17h45 sans en avoir prévenu les animateurs au préalable. Dans ce cas l'enfant restera en activité à la garderie.

Qu'est-ce qu'une étude surveillée ?

- 1- L'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants
- 2- Lieu : Une étude surveillée doit être organisée dans une salle au calme avec des tables adaptées pour le travail. En fonction des effectifs, des groupes seront organisés par niveau.
- 3- Inscription : L'enfant devra être inscrit pour l'année et de façon assidue (idéalement 3 fois par semaine)
- 4- Définition : nous tenons à préciser qu'une étude surveillée n'est en aucun cas une aide aux devoirs personnalisée. L'animateur présent veille au bon déroulement et au respect du calme pour que le travail puisse être effectué par les enfants.

### Loisirs éducatifs – Les ateliers :

Les animateurs proposeront au cours de l'année différents ateliers (exemple : sport, jeux, musiques, danses...). Ces ateliers débiteront à partir du mois d'octobre en concertation avec les enfants et le projet d'école. Mais ces ateliers pourront être mis en place uniquement dans des locaux adaptés (gymnase, salle de motricité, ...). Ces activités pourront se mettre en place soit après le temps de travail ou sur le temps périscolaire.

La participation des familles sera la bienvenue, les parents pouvant être actif dans des activités culturelles ou artistiques.

Parents, afin de faciliter la bonne marche de la garderie, merci de respecter les différents points de ce règlement.

- **Les retards :**

**Les parents arrivant en retard pour récupérer leur enfant à la garderie seront sanctionnés par un supplément de 5 € par quart d'heure supplémentaire en dehors des heures d'ouverture de la garderie**

L'Association perçoit des subventions et prestations de la CAF ou de la MSA pour l'ensemble des enfants accueillis et de la Ville de Caen pour les enfants Caennais, à son profit versées dans le cadre des garderies périscolaires.

### **Résiliation de forfait et retard de paiement**

#### **Modification ou résiliation du forfait :**

L'option prise en début d'année n'est pas modifiable en cours d'année, sauf changement important (professionnel ou familial). Un mois de préavis devra être respecté pour effectuer un changement. Cette demande devra obligatoirement être formulée et justifiée par écrit à l'Association, afin que le secrétariat puisse prendre en compte ce changement soit en venant directement au siège social, ou par courrier (le cachet de la poste faisant fois pour le délai), ou encore par courriel avec accusé de lecture.

Tout paiement tardif pourra générer des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas d'impayé, votre enfant se verra refusé l'accueil à la garderie.

### **Discipline générale et exclusion**

Lors de l'accueil périscolaire, la détérioration du matériel fera l'objet d'une facturation à la famille. L'organisateur se réserve le droit de refuser à un enfant, l'accès à la garderie, dans le cas où son comportement mettrait en danger la sécurité morale, physique ou matérielle des autres enfants et / ou de lui-même. Au préalable de ce refus, un entretien du responsable de l'accueil périscolaire avec les parents sera organisé.

Les enfants doivent en toute occasion montrer du respect envers leurs camarades et les animateurs. En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, leur exclusion momentanée pourra être prononcée après avertissement envoyé aux parents.

Certains comportements ou circonstances peuvent entraîner l'exclusion d'un enfant :

- non respect du règlement intérieur, et des règles de vie propre à la garderie,
- non déclaration par les parents d'une maladie contagieuse entraînant des mesures d'éviction,
- non paiement de la participation financière due par les parents,
- retard des responsables légaux : L'accumulation de retards pourra donner lieu à l'exclusion de l'enfant.

Le règlement intérieur et les règles de vie partagée au sein de l'école ayant pour objectif de respecter les consignes de sécurité et de civilité seront données aux parents et aux enfants en début d'année scolaire.

Les parents sont invités à apporter leur concours le plus actif aux animateurs en ce qui concerne l'application du présent règlement et des règles de vie, en recommandant à leurs enfants d'en observer strictement les prescriptions. Les parents sont responsables de tout accident qui résulterait de l'inobservation de ces documents.

L'Association se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objet personnel.

### **Communication avec l'Association**

La garderie est gérée exclusivement par l'Association la Ronde des Bambins et non par l'école, pour toutes réclamations ou questions, veuillez vous adresser aux personnels de la garderie ou à la coordinatrice des structures :

**Madame PARCHEMÁL Fabienne**

**Téléphone :** 02 31 82 69 87 (secrétariat de l'Association)

**Courrier :** ASSOCIATION LA RONDE DES BAMBINS

9-11 Boulevard Maréchal Lyautey - 14000 CAEN

**Mail :** [contact@rondedesbambins.com](mailto:contact@rondedesbambins.com)

**Site :** [www.rondedesbambins.fr](http://www.rondedesbambins.fr)